

L'Accompagnement

Quelle que soit l'orientation prise, la personne est accompagnée physiquement vers le ou les professionnels de santé.

Dès que le processus de soin est engagé, que ce soit en milieu hospitalier ou en ambulatoire, l'infirmier rencontre régulièrement le patient, le ou les professionnels qui le prennent en charge, et transmet les informations utiles aux travailleurs sociaux référents et ou à l'origine du signalement, dans le respect du secret professionnel.

Lors des hospitalisations, un travail de lien et de collaboration s'instaure entre les différents partenaires, afin de préparer le projet de sortie en particulier lorsque l'usager retourne dans le réseau de l'hébergement d'urgence.

L'EMPPAS n'a pas vocation à suivre les usagers sur du long terme.

La prise en charge prend fin lorsqu'un relais est mis en place quelle que soit l'orientation (CMP, médecin traitant, post -cure ...).

E.M.P.P.A.S

MÉDECIN

Dr Baptiste **BUSSON** • 03.22.53.47.31

CADRE DE SANTÉ

Carla **OLIVEIRA** • 06.15.81.72.30

PSYCHOLOGUE EMPPAS - UDAUS

Lorie **PATAR** • 06.01.70.59.84

INFIRMIERS

Anne **OSTROWSKI** • 06.79.24.99.27

Thomas **MASSET** • 06.61.86.53.89

Cédric **BARTHOMEUF** • 06.30.46.88.04

Gauthier **DEMARCY** • 06.30.46.90.97

ASSISTANT SOCIAL

Aurélien **DUFRENOY** • 06.15.81.85.13

email : 1098i@epsm-somme.fr



**64 bis rue du Vivier
80000 AMIENS**



Établissement public
de santé mentale
de la Somme



Établissement public
de santé mentale
de la Somme

**Equipe
Mobile
Psychiatrique
de Prévention
et Accès
aux Soins**

EPSM de la Somme
Siège : Hôpital Philippe Pinel
Route de Paris - CS 74410
80044 AMIENS Cedex 1

Cadre juridique

Le comité interministériel de lutte contre les exclusions du 6 juillet 2004 a souhaité améliorer les réponses à la souffrance psychique des personnes en situation de précarité par le développement d'équipes mobiles spécialisées en psychiatrie.

La circulaire du 23 novembre 2005 régit la création de ces équipes mobiles, définit les principes, les objectifs et les missions permettant d'accéder à une meilleure prise en compte des besoins en santé mentale des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

C'est dans le cadre de cette législation que l'Établissement public de santé mentale de la Somme a mis en place l'EMPPAS en avril 2006.

Objectifs et Missions

Les Missions

- Aller au devant des publics en situation de précarité et d'exclusion afin de faciliter la prévention, le repérage précoce et l'identification des besoins, l'orientation, l'accès au dispositif de soins lorsqu'il est nécessaire.
- Assurer une fonction d'interface entre les secteurs de psychiatrie et les équipes sanitaires sociales, afin de faciliter l'élaboration de prises en charge coordonnées autour d'un projet sanitaire et social pour les personnes en situation de précarité.

Les Actions mises en œuvre

- Permanences dans les lieux sociaux repérés et fréquentés par les personnes en difficulté.
- Entretiens individuels contribuant notamment à l'évaluation des besoins, y compris en urgence.
- Interventions mobiles dans la rue.
- Prises en charge dans le cadre de groupes d'échanges ou de paroles.
- Accueil, orientation et accompagnement vers les prises en charge de "droit commun".
- Suivi du parcours de soins.

Le Fonctionnement

L'équipe infirmière est présente du lundi au vendredi sur une plage horaire de 9h à 16h30 avec des modifications très fréquentes en fonction du caractère urgent ou particulier de certaines situations.

Permanences

Permanences et/ou interventions dans les structures d'hébergement et d'accueil des personnes en situation de précarité et d'exclusion.

Objectifs

- Offrir un temps d'écoute et d'échange avec la population accueillie,
- Repérer les manifestations de troubles du comportement,
- Proposer des entretiens individuels d'évaluation et ou de soutien,
- Évaluer les besoins de soins,
- Orienter vers les partenaires du réseau.

Maraudes

- Effectuées de manière régulière auprès des personnes en errance ou sans abri nécessitant des soins
- Sur signalement des partenaires du réseau

Interventions et évaluations en urgence

En dehors des temps de permanence, nous intervenons à la demande des équipes, lors de situations de "crise" (menace de suicide, crise d'angoisse, troubles du comportement...), afin de réaliser une évaluation et une orientation rapide vers le dispositif de soins.

Ces interventions peuvent avoir lieu à la demande des structures dans lesquelles nous effectuons nos permanences, également par toutes structures accueillant des personnes en situation précaire ou impliquées par la prise en charge de ce public (CHRS, commissariat de police, DDSS...), sur la voie publique.